

Rueil, le 14 mai 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARDIF LANCE UNE NOUVELLE DEMARCHE : LA « PREVOYANCE PATRIMONIALE »

- Une démarche prévoyance qui vient compléter l'offre actuelle en vie
 - Une application dédiée permettant un diagnostic et une estimation des besoins en prévoyance individuelle
-

En France, à fin 2005, 41,5 % des ménages étaient assurés « en cas de décès » dont 20 % seulement « hors garantie emprunteur * ». En effet, les besoins réels des clients en « prévoyance individuelle » ne sont souvent abordés que dans le cas d'un prêt pour une acquisition immobilière, laissant de côté, en cas de disparition prématurée, la nécessité de couverture pour maintenir le niveau de vie du conjoint, l'éducation des enfants, le paiement des droits de succession...etc

Cardif, dans sa volonté d'accompagner son réseau de partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine et courtiers indépendants et d'apporter de réelles solutions pertinentes de protection familiale à leurs clients, a développé une nouvelle démarche de prévoyance.

La démarche de « Prévoyance Patrimoniale » de Cardif ...

...basée sur l'identification des besoins en couverture « décès/invalidité » nécessaire à chaque étape de la vie d'une personne, a pour objet de sécuriser, à l'aide d'une garantie de prévoyance adaptée, les membres de la famille et leurs projets quels que soient les aléas de la vie.

Afin d'identifier et de quantifier les différents « besoins prévoyance » en fonction de la situation personnelle (âge, composition du foyer, régime matrimonial...) et des actifs patrimoniaux (montant et nature des actifs détenus, capacité d'épargne ...) des clients, Cardif a mis au point un **logiciel dédié**, permettant :

- de poser un diagnostic prévoyance
- de déterminer les deux objectifs « prévoyance » prioritaires du client
- de réaliser une estimation (montant de couverture nécessaire et tarification pour couvrir les besoins du client) tout en intégrant les nouvelles réglementations sur le devoir de conseil.

Cette démarche permet aux CGPI pour la première fois, d'aborder le domaine de la prévoyance et vient compléter leur approche patrimoniale actuelle, basée en grande partie sur l'assurance vie.

L'application est en démonstration au Congrès de la Chambre des Indépendants (Paris - Palais des Congrès) les 15 et 16 Mai sur le stand Cardif (stand N° 18) et disponible chez l'ensemble des partenaires de Cardif à partir du 1^{er} juin prochain.

Cardif (www.cardif.com) est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Assurance. Elle conçoit et commercialise des produits et services dans le domaine de l'épargne et la prévoyance, par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution. Présente à ce jour dans 36 pays, avec des positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique Latine, Cardif compte aujourd'hui parmi ses partenaires plus de 35 des 100 premières banques mondiales.

BNP Paribas Assurance (www.assurance.bnpparibas.com) est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il compte plus de 5500 collaborateurs dont plus de la moitié hors de France. Son chiffre d'affaires 2006 s'est élevé à 15,6 milliards d'euros dont 28 % réalisés à l'international et 44% en dehors du groupe BNP Paribas. BNP Paribas Assurance est le quatrième assureur vie en France et leader mondial en assurance des emprunteurs.

Contacts presse :

| | |
|---|---|
| Sophie Le Blévec Tél : 01 41 42 69 56 Fax : 01 41 42 80 95 E-mail : sophie.s.leblevec@bnpparibas.com | Caroline Bertez Tél. : 01 41 42 89 31 Fax : 01 41 42 80 95 E-mail : laurence.pessez@bnpparibas.com |
|---|---|